

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
LE MUSEE PROMENADE
MARLY LE ROI – LOUVECIENNES
Siège : Mairie de Marly-le-Roi**

L'an deux mille dix-neuf, le cinq novembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le vingt-neuf octobre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

Présents

LOUVECIENNES

Jean-Philippe SCHWEITZER, DELEGUE TITULAIRE
Lydéric WATINE, DELEGUE TITULAIRE
Béatrice BAUMANN, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE

Absents excusés

LOUVECIENNES

Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Géraldine CHOPIN, Directrice du Musée Promenade

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	5
<u>Pouvoir</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	6

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MARDI 5 NOVEMBRE 2019

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

Le quorum étant atteint, **Le Président** ouvre la séance à 18h30.

Monsieur Watine de la commune de Louveciennes est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Election du 1er Vice-président
- Modification des statuts - changement de nom du syndicat
- Autorisation pour le recrutement de vacataires
- Adhésion à la convention de participation au risque santé 2020-2025
- Conditions générales de vente
- Convention de prestations de services non économiques entre le Syndicat Intercommunal du Musée Promenade, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Propriété de Monte-Cristo et le Syndicat Piscine
- Contrat commercial avec la Société des Amis de Versailles
- Convention de partenariat avec la revue « Le Petit Leonard »

Questions diverses :

- Rapport d'activité 2018

ELECTION DU 1ER VICE-PRESIDENT

En préambule, **le Président** salue Madame Baumann pour son arrivée au comité syndical du Musée Promenade et demande s'il y a des candidats pour le poste de 1^{er} Vice-président.

Monsieur Schweitzer signale que sa candidature au poste de 1er Vice-président est naturelle mais souhaite souligner qu'elle est conditionnée, au vu de son emploi du temps, à la définition des responsabilités du secrétaire. Il suggère que Monsieur Watine pourrait jouer, non pas en titre de Vice-président, un rôle beaucoup plus actif dans le secrétariat.

Le Président demande pourquoi Monsieur Watine ne serait pas 1^{er} Vice-président, ce qui serait plus simple pour les quatre mois restants.

Monsieur Watine rappelle qu'il est déjà secrétaire.

Monsieur Saillard le confirme et souligne un point juridique. Il explique que dans le syndicat, il y a la fonction, la délégation et le bureau. Le 1er Vice-président, dans ses attributions naturelles, pallie l'absence, notamment, du Président et peut recevoir délégation en cas de démission, ce qui n'est pas le cas du secrétaire ; en effet, le secrétaire « appartient » au bureau qui a lui-même des pouvoirs : par exemple, un assesseur au bureau ne pourra pas recevoir une délégation du Président pour gérer le suivi des RH aux côtés de celui-ci car c'est un membre du bureau. Il précise qu'il n'évoque pas ici d'investissement au quotidien, mais que son propos concerne les responsabilités qui vont permettre, par exemple, de signer. De ce fait, il serait impossible que Monsieur Watine, en tant que secrétaire, remplace officiellement le 1^{er} Vice-président en cas d'absence car c'est la charge du 2^{ème} Vice-président. Il réaffirme donc que cela dépend de ce qui est mis derrière le mot investissement.

Monsieur Watine pense que, dans ce cas, c'est Monsieur Schweitzer qui doit s'exprimer sur ses attentes et demandes, de façon très cordiale, s'il souhaite prendre la responsabilité de 1^{er} Vice-président, ou pas, tout en appuyant sur le fait que celui-ci est la personne, à Louveciennes, qui connaît le mieux le Musée et que pour lui il n'y a pas débat.

Monsieur Schweitzer approuve ce que vient de dire Monsieur Watine et signale qu'il est question d'une période de quatre/cinq mois. Il rappelle, et les élus vont en être d'accord, que l'organigramme fixé peut être remis en cause au mois de mars.

Les élus en sont tous d'accord.

Monsieur Saillard ajoute qu'il y aura obligatoirement des élections, même si ce sont les mêmes personnes qui reprennent leurs fonctions.

Monsieur Schweitzer annonce que, dans ce cas de figure, il souscrit intégralement à la candidature de Monsieur Watine au poste de 1^{er} Vice-président.

Monsieur Watine confirme son accord pour être candidat au poste de 1^{er} Vice-président.

Monsieur Saillard explique que, dans ce cas, il faudra désigner un autre secrétaire, ce qui sera fait ultérieurement sans difficulté.

Le Président demande si des échanges ont eu lieu avec Madame Lafont.

Monsieur Watine et Monsieur Schweitzer confirment que c'est bien le cas.

Le comité syndical, approuve, à l'unanimité, l'élection de Monsieur Watine au poste de 1^{er} Vice-président.

MODIFICATION DES STATUTS - CHANGEMENT DE NOM DU SYNDICAT

Le Président présente le rapport et indique qu'il était d'accord avec Monsieur Saillard pour dire que le nom initialement choisi pour le syndicat intercommunal était trop long.

Monsieur Pothelet demande confirmation que cela ne sera pas celui qui sera écrit sur les murs du musée, ni celui de la communication, mais simplement une dénomination plus opérationnelle.

Le Président le confirme.

Madame Chopin précise que c'est ce nom qui sera indiqué, par exemple, sur les factures et les bons de commande.

Madame Baumann demande pourquoi ce n'est pas le domaine « royal ».

Monsieur Saillard mentionne que « Musée du Domaine royal de Marly – Louveciennes Marly-le-Roi » est le nom de l'établissement, qui sera indiqué sur le bâtiment. Il explique qu'il existe une structure institutionnelle, le syndicat intercommunal qui doit aussi avoir un nom. Auparavant, les noms du musée et du syndicat étaient identiques. Or, lorsque celui du musée a été modifié, celui du syndicat restait le Syndicat du Musée Promenade. Afin que cela ne porte pas à confusion pour le public, il a été décidé de changer également le nom du syndicat. La volonté était de trouver un nom plus court que celui du Musée.

Madame Baumann comprend tout à fait et estime que c'est effectivement mieux pour éviter toute confusion.

Monsieur Saillard donne l'exemple de la piscine intercommunale de Saint-Germain-en-Laye, qui s'appelle « le Dôme » et qui est gérée par le SIGEL (Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine).

Le Président ajoute qu'il est primordial que le nom comporte les mots Musée et Louveciennes - Marly-le-Roi pour qu'il soit bien clair que ces deux villes sont à la tête de ce syndicat.

Monsieur Saillard confirme que ce nom est uniquement administratif.

Monsieur Watine annonce qu'il est d'accord sur ce nom, même s'il n'aurait pas trouvé choquant de garder l'ancien nom évoqué précédemment. Il ajoute cependant qu'il y a peu d'enjeux.

Monsieur Saillard précise qu'il s'agit d'un acronyme qu'il trouve déjà un peu long et que celui proposé précédemment était encore plus long.

Sans autres remarques le comité syndical vote à l'unanimité le changement de nom du syndicat et la modification des statuts.

AUTORISATION POUR LE RECRUTEMENT DE VACATAIRES

Le Président présente le rapport. Il insiste sur le fait que le principal, pour lui, est de ne pas perdre d'argent comme c'était le cas précédemment au Musée Promenade où étaient proposées des prestations avec des résultats souvent déficitaires. Il explique que désormais ce sont des tarifs similaires à ceux pratiqués dans les autres musées.

Madame Chopin explique que le *benchmarking* a été effectué plutôt pour les tarifs proposés au public, alors qu'ici, il s'agit de la question interne de la rémunération des intervenants. La réflexion a été faite dans le but de ne pas être déficitaire et éventuellement faire des recettes et payer correctement les intervenants. Elle signale que les écarts de prix entre certaines prestations s'expliquent comme, par exemple, celui des conférences adultes le dimanche ou celles en anglais qui sont plus chères, et donc également plus onéreuses pour le public. Elle explique également que les prestations des conférenciers qui interviennent sur des expositions temporaires, qui sont des événements durant souvent trois à quatre mois, avec plus de travail à fournir et un investissement sur le court terme, ont été légèrement réévaluées.

Monsieur Watine confirme qu'il a bien remarqué qu'il s'agissait des rémunérations pour les externes.

Madame Chopin le confirme et qu'il ne s'agit pas de ce que le public paie.

Le Président ajoute qu'il s'agit du prix de revient.

Monsieur Saillard indique que toutes les sommes indiquées dans le tableau sont au minimum couvertes par le prix payé, voire plus. Il compare les activités scolaires où la marge est pratiquement inexistante car le but est simplement de ne pas perdre d'argent, avec une conférence adulte en anglais qui représente une marge un peu supérieure.

Monsieur Schweitzer signale qu'il est attentif à ce que, pour le public, il n'y ait pas pléthore de tarifs. Un musée doit avoir des catégories tarifaires basiques affichées où chacun se retrouve et comprend.

Le Président rappelle que c'est ce qui avait été voté et demande aux élus d'approuver cette délibération.

Le comité syndical vote, à l'unanimité, l'autorisation pour le recrutement de vacataires.

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU RISQUE SANTE 2020-2025

Le Président présente le rapport. Il annonce que cette adhésion a été signée pour le Château de Monte-Cristo dans lequel un seul agent était concerné. Il précise que, pour le musée, quatre agents, officiellement, pourraient potentiellement adhérer à cette couverture santé.

Madame Chopin le confirme.

Monsieur Saillard précise que cette adhésion est proposée dans chaque syndicat du SISGEL.

Le Président ajoute qu'il s'agit d'un avantage santé proposé par la structure.

Monsieur Saillard précise toutefois, qu'en cas de renouvellement, les nouvelles personnes peuvent prendre cette option santé ; c'est pourquoi le montant total a été indiqué dans le rapport.

Madame Chopin trouve cela très intéressant.

Monsieur Schweitzer indique que cela vaut donc également pour les entrants.

Madame Chopin précise que c'est valable pour les présents en activité.

Le Président souligne que cela concerne uniquement les titulaires et contractuels et non les vacataires.

Sans autres remarques, le comité syndical vote, à l'unanimité, l'adhésion à la convention de participation au risque santé 2020-2025.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le Président présente le rapport en précisant que ces conditions générales de vente seront affichées.

Monsieur Watine signale que rien ne l'a choqué, mais demande si des détails particuliers sont à souligner par rapport aux précédentes conditions générales de vente.

Monsieur Saillard répond que ce sont des conditions générales de vente habituelles.

Madame Chopin rappelle qu'il n'y avait pas de conditions générales de vente auparavant. Elle mentionne que le musée s'est retrouvé en difficulté notamment dans les ateliers vacances, car les parents inscrivent des enfants, le musée accepte ainsi des enfants jusqu'à un nombre limité de participants, et il arrive parfois que certaines familles, annulent plusieurs inscriptions le jour du début de l'atelier, ce qui entraîne du déficit pour cette activité. Il est question, désormais que les personnes paient avant la prestation.

Le Président précise que c'est le document légal, officiel qui est enregistré.

Monsieur Saillard signale que la case à cocher pour prouver que l'utilisateur a pris connaissance des conditions générales de vente existe pratiquement partout sur internet même s'il est certain que cela n'empêchera pas aux personnes d'écrire au Président pour signifier leur désaccord.

Madame Chopin mentionne que, dans ce cas, l'établissement est couvert, notamment sur les conditions de remboursement.

Le Président répète que juridiquement ce dispositif est clair et il propose aux élus de voter la délibération.

Le comité syndical vote, à l'unanimité, les conditions générales de vente.

CONTRAT COMMERCIAL AVEC LA SOCIETE DES AMIS DE VERSAILLES

Le Président présente le rapport et précise que la Société des Amis de Versailles compte au moins 4 000 adhérents et qu'ils sont très proches du Château de Versailles et du parc. Il pense que ce partenariat pourrait être bénéfique pour le musée.

Monsieur Schweitzer estime qu'il s'agit d'un serpent de mer qu'il a initié et précise que c'est le pot de terre et le pot de fer. Il craint que Versailles ne recommence à dire qu'il apporte beaucoup au musée alors que ce dernier n'apporte finalement que peu de choses par cette gratuité. Il souhaite bonne chance à Madame Chopin.

Le Président fait observer que cela peut amener plus de visiteurs au Musée. Il répète qu'il y a des diffusions au travers de leur fichier de plus de 4 000 personnes et de leur revue.

Monsieur Schweitzer répond qu'il le sait mais n'est pas certain qu'ils acceptent de le faire.

Le Président fait remarquer que c'est justement l'objet de la signature de cette convention.

Madame Chopin précise qu'il s'agit des Amis de Versailles et non pas du Château, ce que confirme le Président.

Monsieur Watine mentionne que cela représente beaucoup de monde.

Le Président fait remarquer que, dans la convention, la mention de l'âge pour les Jeunes Amis de Versailles (0-25 ans) n'est pas indiquée. Au vu de la contrepartie de l'association des Amis de Versailles, il trouve que le musée n'est pas perdant et ajoute que la convention est valable un an et que, si cela ne porte pas ses fruits, il est toujours possible de ne pas la renouveler. Il estime intéressant de la signer, surtout au début de la réouverture du musée, car c'est le moment où il devrait y avoir le plus de visiteurs.

Monsieur Watine fait remarquer que s'il y a possibilité ainsi d'appuyer la réouverture avec un encart, c'est parfait.

Madame Chopin annonce qu'en janvier, il y a trois visites des Amis de Versailles programmées au musée.

Le Président répète que, pour lui, c'est une opportunité dont il est nécessaire de profiter, surtout au début, et qu'ensuite un bilan sera fait pour voir s'il y a poursuite de ce partenariat.

Monsieur Watine signale que, pour lui, il n'y a pas débat.

Madame Chopin précise qu'il sera apprécié si cela coûte trop cher au musée.

Le Président trouve qu'avoir autorisé l'âge de 25 ans est un peu trop large et que, pour sa part, il aurait mis 0-18 ans uniquement.

Madame Chopin précise qu'au musée, la gratuité va jusqu'à 12 ans et qu'ainsi il y aura gratuité pour un public de 12/25 ans.

Monsieur Saillard signale que le but n'est pas essentiellement de toucher les Amis de Versailles eux-mêmes, mais bien ceux qu'ils connaissent, et d'utiliser ainsi leur réseau. Il fait observer qu'il existe toujours la possibilité que finalement cela n'attire personne.

Madame Chopin explique que par les Jeunes Amis, qui ont par exemple entre 0 et 25 ans, le musée touche aussi parents et grands-parents.

Monsieur Saillard rappelle que pour avoir la réduction il faut être détenteur de la carte des Amis de Versailles.

Monsieur Pothelet fait observer qu'il s'agit d'une année de redémarrage et qu'il est important d'utiliser ces petits outils non négligeables, qui donnent au musée une visibilité accrue et qui vont jouer un rôle d'accélérateur en phase de démarrage. Il sera nécessaire de faire un point dans un an.

Le Président fait remarquer que, de plus, il y a un lien fort entre les Amis du Musée et les Amis de Versailles qui se connaissent bien.

Monsieur Watine fait remarquer que cela permettra peut-être d'initier d'autres actions avec eux, voire avec Versailles.

Monsieur Pothelet est tout à fait d'accord pour développer un partenariat et l'enrichir.

Le Président signale que les Amis du Musée Promenade vont aussi tisser des liens avec des Amis de différents musées proches pour les attirer à la réouverture. Un travail est actuellement en cours à ce sujet.

Monsieur Schweitzer demande si le Président peut ajouter des informations à ce sujet car, pour lui, c'est fondamental.

Le Président répond par la négative et qu'il n'a pas de détail, mais il ajoute qu'une réunion est bientôt prévue avec les Amis du Musée et une discussion à ce sujet aura lieu.

Monsieur Watine demande à quoi pense Monsieur Schweitzer.

Monsieur Schweitzer affirme qu'il est majeur de suivre cela de près car le partenariat Amis du Musée et Amis de Versailles est très important. En effet car si le musée a des hiatus, cela ne sert à rien que des conventions soient signées. Pour lui, il est important que les démarches soient conjointes.

Le Président fait observer que c'est dans cette démarche que cette convention avec les Amis de Versailles est établie, et qu'il sera peut-être possible d'en signer avec d'autres structures. Il ajoute que, pour le moment, c'est cette association qui a le plus gros réseau.

Madame Chopin informe que, durant la fermeture, les Amis de Versailles ont toujours relayé, « liké » ou partagé les publications du musée sur Facebook dans lesquelles était indiqué l'avancement des travaux, les dates d'ouverture. Ils ont ainsi fait de la communication pour le musée durant trois ans.

Le Président rappelle que des liens ont réellement été tissés avec cette association lors de l'exposition « Être femme sous Louis XIV » et que c'est à partir de ce moment que les membres ont commencé à visiter le musée, même si ces visites ont été forcément stoppées pendant trois ans. Il répète que la réouverture du musée est une bonne occasion pour renouer les liens.

Monsieur Schweitzer réaffirme que la condition est de bien suivre ce que fait Madame Catillon et les autres membres car il ne faut pas que cela soit contradictoire.

Le Président abonde tout à fait dans ce sens et ajoute que les Amis du Musée sont très demandeurs et souhaitent vraiment travailler pour le musée.

Sans autres observations, le comité syndical vote, à l'unanimité, le contrat commercial avec la société des Amis de Versailles.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA REVUE « LE PETIT LEONARD »

Le Président présente le rapport.

Madame Chopin donne des précisions sur les cadeaux fixés par la convention, et issus du mécénat. Elle explique que ce sont des carnets reprenant les motifs des carreaux de faïence ainsi que des pastels que le musée possède déjà depuis longtemps et que cette offre sera renouvelée à l'épuisement des stocks. Elle ajoute que ce sont de beaux objets.

Monsieur Watine demande le tarif habituel du musée pour les enfants de cette tranche d'âge.

Monsieur Saillard rappelle que le musée est gratuit jusqu'à 11 ans et que, donc, cette gratuité bénéficiera uniquement aux jeunes de 12 ans abonnés.

Tous les élus sont d'accord pour affirmer que cette réduction, proposée par le musée, ne représente pas une grosse somme.

Le Président fait observer que ce sera marginal et demande quel est le nombre d'abonnés à la revue.

Madame Chopin ne peut donner cette réponse et s'en excuse.

Le Président mentionne que c'est une belle revue pour faire comprendre l'art aux enfants.

Monsieur Watine observe que c'est un petit plus offert par le musée.

Madame Chopin le confirme et ajoute qu'il s'agit de référencement pour le musée.

Monsieur Saillard souligne qu'un enfant de 12 ans qui a lu dans la revue qu'il avait la gratuité, va venir avec ses parents et qu'ainsi le musée capte un public qui ne serait peut-être pas venu.

Monsieur Watine demande quelle preuve le jeune public doit présenter pour bénéficier de la réduction accordée grâce à ce partenariat.

Le Président répond que ce sera sans doute une carte d'abonnement à la revue et sa pièce d'identité.

Monsieur Saillard explique que le Pass malin, qui référence l'établissement sur le département et permet aux possesseurs de ce pass de bénéficier d'un tarif spécial, a fait venir environ 200 personnes à Monte Cristo, alors qu'il s'agit simplement d'une liste de diffusion particulière. Il fait observer que cela a été une très bonne surprise pour le château.

Monsieur Schweitzer en prend acte.

Le Président ajoute que c'est la preuve que le département fait de belles choses et qu'il serait peut-être opportun d'entrer dans ce dispositif Pass malin l'an prochain.

Sans autres observations, le comité syndicat vote à l'unanimité convention de partenariat avec la revue « le petit Leonard ».

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES NON ECONOMIQUES ENTRE LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MUSEE PROMENADE, LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO ET LE SYNDICAT PISCINE

Le Président présente le rapport. Il rappelle que, suite à la fermeture du musée, les agents de celui-ci ont travaillé au Château de Monte-Cristo. Il s'agissait d'une mutualisation partielle de trois agents : Madame Moreau, Monsieur Pascal Garnaud à la technique et Madame Baillat au secrétariat. Il ajoute qu'il y a une directrice au musée, Madame Chopin et une directrice au château, Madame Lurol. Il passe la parole à Monsieur Saillard pour entrer plus dans les détails de cette organisation.

Monsieur Saillard précise qu'un schéma a été communiqué aux élus et rappelle la situation. A la suite du départ à la retraite d'un agent technicien du château, il a été constaté que ces techniciens, au château et au musée, étaient, sans notion péjorative, des factotums car ils s'occupaient de la technique mais également de la régie, ou de l'accueil, et donc des missions dans lesquelles ils n'étaient pas forcément à l'aise et pour lesquelles le service rendu n'était pas toujours à la hauteur de celui. Le projet de positionner Monsieur Garnaud sur son cœur de métier et le mutualiser sur les deux équipements a donc été évoqué. L'idée était non plus de considérer deux équipements de quatre agents, l'un étant parti à la retraite depuis, mais de réorganiser pour avoir un équipement de huit agents. En effet il existait deux spécialistes dans leur domaine, Madame Lurol et Madame Chopin, un technicien, une secrétaire administrative, une personne à la communication et personne pour gérer les personnels d'accueil et de la boutique. Il rappelle qu'un atelier de mutualisation d'environ 12 mois avec les personnels a eu lieu, à raison d'une fois par mois, ce qui a permis d'analyser les synergies qui pouvaient être créées entre les deux établissements, comme la conservation des documents, l'assistance administrative, la boutique, la gestion des publics et la médiation, la communication, l'événementiel. Il explique que cet atelier a permis d'apporter les conclusions indiquées en annexe du document communiqué aux élus. Il rappelle également le départ de Madame Kerrouche du Château de Monte Cristo qui s'occupait de la gestion administrative mais qui faisait également, tout comme le technicien, de l'accueil, de la régie, et que c'était compliqué. Suite à ce départ et aux propositions définies dans l'atelier, il est ressorti un besoin d'un manager de proximité qui accompagnerait les directrices des deux structures et qui soit plus accoutumé au suivi de la gestion de projets, à l'organisation, à des situations demandant un pilotage dans le temps avec un timing et des rendus. Un autre sujet est apparu, à savoir le besoin d'une responsable administrative avec la nécessité, au vu des besoins forts dans les deux établissements, de trouver une personne avec un bon niveau, en admettant également que la mission n'est peut-être pas suffisante pour nécessiter un poste d'administratif de haut niveau. Il explique que le recrutement d'une Directrice a eu lieu, il y a quelques mois à la piscine, dont la mission était de gérer le projet des travaux ; toutefois, maintenant que la piscine fonctionne au quotidien. Il a été envisagé que cette directrice de piscine puisse être ce manager de proximité puisqu'il n'était pas question d'engager un manager à 100 % juste sur les établissements du musée et du château, les deux directrices, Madame Chopin et Madame Lurol. Il explique, qu'ainsi, le spectre a été élargi et l'idée d'un Responsable Administratif et Financier (RAF) piscine, musée et château est née. En effet, il signale que le travail est le même, avec simplement un changement de sujet, à savoir des budgets ou des marchés avec leurs complexités pour des personnes non aguerries à ce processus que ce soit pour les initier ou les comprendre.

Il est donc proposé aux élus une RAF qui s'occuperait des trois établissements ainsi qu'un manager de proximité qui serait Madame Scagni, la Directrice de la piscine intercommunale. Il est proposé également que le responsable technique gère les suivis de contrats des trois établissements, tels que les contrats chaudière, électricité, etc, et qui serait donc « encadré » par une personne plus aguerrie au sujet qui l'accompagnerait lorsqu'il rencontre des entreprises pour obtenir des devis ou pour établir un plan pluriannuel d'investissement (PPI) car il va être nécessaire, dans le musée, d'établir un PPI.

Les deux sujets forts à étudier étaient d'adapter le temps et les besoins d'encadrement :

- technique au musée et au château qui ne sont pas aussi importants que ceux de la piscine.
- managérial pour Madame Scagni, ou pour la RAF

Il ajoute qu'il était hors de question de faire un tiers pour chacun des établissements, entraînant le paiement par un syndicat des dépenses qui ne lui reviennent pas. Il a donc été établi les pourcentages suivants :

- Le technicien : 15 % au musée ainsi qu'au château car il s'agit juste d'accompagner et d'aider à faire un PPI ou se déplacer et 70% pour la piscine.
- Madame Scagni serait à 50 % de son temps sur la piscine et partagerait son temps de pilotage en 25 % pour chacun des deux autres établissements.

- La RAF serait à 40% sur la piscine et, par contre, à 30% pour chacune des deux autres structures car il y a vraiment des besoins avec les réouvertures.

Il annonce que cette proposition a été faite aux deux Maires des communes membres du Syndicat.

Le Président mentionne que les deux maires, Jean-Yves Perrot et Pierre-François Viard, ont été rencontrés et ont donc connaissance de ce projet. En septembre, il explique qu'il souhaitait savoir ce qui allait être envisagé et a donc indiqué dans la convention la mention « un an renouvelable ». Il a écrit aux deux Maires dans ce sens en précisant que ce serait le comité de ce soir qui déciderait peut-être de s'engager dans ce projet de mutualisation avec le recrutement de Madame Scagni. Monsieur Perrot a répondu favorablement, mais pas encore Monsieur Viard.

Monsieur Saillard explique qu'aujourd'hui, si des perspectives financières sont faites pour les personnels au Musée promenade et avant le coût chargé, le montant dépensé est de 175 000 € ; avec la mutualisation le coût serait d'environ 165 000€. Il fait observer que le sujet n'est pas tellement sur un gain d'argent, même si cela compte, mais plutôt sur le positionnement des agents dans des postes leur correspondant. Il cite, à titre d'exemples, l'agent qui va s'occuper à la fois de la boutique du château et de celle du musée, Madame Moreau, à la communication, qui va être également responsable des réseaux sociaux et de la gestion des publics, sujets que Madame Lurol n'a pas le temps de traiter.

Le Président estime que cela ouvre un champ plus développé et élargi au personnel, même s'il s'agit d'une autre structure.

Monsieur Schweitzer trouve que l'idée est intéressante mais il estime qu'elle est prématurée. Pour illustrer son propos, il évoque un Responsable Administratif et Financier qui gère des entités obéissant à des logiques différentes et annonce qu'il est d'accord sur le fait qu'un corps de métier soit compétent de manière transverse mais, pour lui, il lui semble prématuré de s'engager dans cette voie de manière très claire, alors que le musée rouvre et que, pour l'instant, le musée doit commencer à faire ses preuves. Il s'adresse plus particulièrement à Monsieur Saillard pour évoquer son sentiment et précise qu'il voit bien la notion pour la technique, mais en ce qui concerne le poste de Madame Moreau, il trouve qu'il y aura déjà assez à faire au musée pour qu'il n'y ait pas dissipation ou dilution des efforts. Il est donc, pour sa part, beaucoup plus réticent. La piste est évidemment prometteuse mais il rappelle encore une fois que c'est prématuré au vu des échéances qui sont celles du musée, même si la convention est d'un an renouvelable. Il demande s'il ne serait pas possible d'attendre le mois d'avril pour continuer à creuser ce très bon travail. Il ne souhaite pas que ce soit la carpe et le lapin au moment où le syndicat est concentré sur la réouverture et sur le développement. Autrement dit, les forces vives ne sont pas si nombreuses au musée et il se demande s'il est bon de les mutualiser en ce moment. Il ajoute qu'il n'aurait pas eu les mêmes propos il y a trois ans, mais maintenant il pense que le musée doit garder toutes ses ressources et ne voit pas ce que cela coûte d'attendre cinq mois.

Monsieur Pothelet comprend tout à fait ce que Monsieur Schweitzer veut dire, mais annonce qu'il a un avis un peu différent pour plusieurs raisons. La plupart des acteurs et des actrices qui rentreraient dans ce nouveau schéma d'organisation, sauf trois personnes, sont déjà en place et donc connaissent leur travail et il dit partager l'avis de Monsieur Saillard à ce sujet. Il ajoute qu'il y a déjà eu des mouvements physiques des uns et des autres qui connaissent maintenant les deux établissements et que cela se passe bien. Il ajoute que, d'autre part il y a eu une réflexion nourrie avec de nombreuses étapes, par des intervenants qui ont construit une proposition à laquelle eux-mêmes adhèrent. Concernant la mutualisation des personnes nouvelles, qui ont des spécificités sur les chiffres, le montage de PPI, etc., il stipule que ce ne sont pas des débutants puisqu'ils sont déjà en place et qu'il n'a pas d'inquiétude, surtout s'il s'agit d'un lancement sur une année, avec un retour en arrière total. Il estime qu'au contraire, si ce changement n'avait lieu qu'en avril, il y aurait d'autres problèmes car les événements vont aller vite, avec, pourquoi pas, une ouverture qui se passe mal au démarrage. Il pense que sur le Château de Monte-Cristo, il n'y a pas d'énormes travaux avec le dynamisme de Madame Lurol et des aides ponctuelles quand il le faut, notamment celle de Madame Moreau sur une thématique particulière, sachant qu'il imagine que cette dernière va sans doute se consacrer plus principalement au musée car l'enjeu est le plus grand. En revanche pour passer des marchés, suivre des chiffres, etc., il fait totalement confiance à des gens qui sont déjà en charge sur la piscine ou sur des directions respectives.

Monsieur Schweitzer souligne que lorsque Monsieur Pothelet dit « j'imagine » que Madame Moreau se consacrera principalement au musée, il est inquiet par le terme « j'imagine ».

Les élus ne sont pas d'accord et précisent que cela pourra être défini clairement.

Monsieur Saillard explique qu'en tant que Directeur Général des syndicats, poste où il vit la mutualisation depuis longtemps puisque sept structures ont été mutualisées, l'avantage, avec un regard pragmatique et pas seulement théorique, c'est la capacité à mettre les forces à l'endroit et au moment où il y a un besoin et que cela évolue au cours du temps. Il ajoute qu'il est évident que la réouverture du musée va accaparer les missions à un moment donné mais qu'ensuite l'équilibre se rétablira et que c'est tout l'intérêt de travailler ensemble. C'est pourquoi il se permet de s'exprimer sur le fait qu'il n'a pas de solution si cette mutualisation ne se fait pas. Il ajoute que, techniquement, c'est possible mais cela signifie une ouverture de musée avec l'organisation actuelle soit Madame Chopin à la culture, Madame Moreau à la communication et à la gestion des publics, Monsieur Garnaud à la technique et Madame Christine Baillat au secrétariat. Il n'y a donc personne qui est capable de suivre vraiment un budget, personne pour s'occuper d'un marché (initier, faire la demande, la transmettre..) ; la situation est connue. Il ajoute que demain ces personnels vont être accaparés à 100% par leurs missions premières, par exemple Madame Chopin sur son travail, alors qu'il faudra compter sur de nombreux problèmes techniques car c'est toujours le cas lors d'une ouverture. Il poursuit avec Madame Baillat, qui est excellente mais qui a besoin d'être encadrée dans son cœur de métier. Il indique que si l'ouverture a lieu sans avoir la capacité d'avoir des agents qui connaissent leur métier et qui travaillent ensemble, il pense au contraire, qu'au mois d'avril avec des équipes de quatre agents, sans référencement administratif solide, cela sera complexe.

Monsieur Schweitzer rappelle que Monsieur Saillard avait défendu auparavant la possibilité de recours externes sans mutualiser, c'est-à-dire de mise à disposition ponctuelle.

Monsieur Saillard répond que c'est exactement l'objet de cette convention.

Monsieur Schweitzer fait observer qu'ici cela va beaucoup plus loin et trouve que c'est une perte d'identité au moment où le musée doit en retrouver une.

Monsieur Watine souhaite donner son avis sur ce sujet et mentionne que, lorsqu'un projet de transformation a été lancé, avec des ateliers, c'est vraiment donner un mauvais signe de ne pas continuer la transformation. Il pense que de nombreuses personnes pourraient être démotivées et ne pas comprendre la logique si aucune suite n'était donnée. En deuxième point, il ajoute qu'il n'y a pas un gros risque à expérimenter car, si certains éléments paraissent naturels ou au contraire moins naturels, quelques mois permettront de se rendre compte de ce qui marche ou pas et corriger.

Monsieur Pothelet signale que les corrections peuvent être faites au fur et à mesure de l'expérimentation.

Monsieur Schweitzer demande s'il y a une obligation de faire un an.

Le Président répond qu'il n'y a pas d'obligation, mais qu'il n'y a aucun intérêt à le faire pour trois mois par exemple.

Madame Chopin signale qu'un an semble évident car c'est un cycle budgétaire ainsi qu'une saison culturelle.

Monsieur Watine se pose la question sur le management. Il indique qu'il est très sensible au fait que cette mutualisation fasse faire des économies. Concernant l'évaluation de 25 % de temps passé au musée, il demande qui voit la feuille de route de Madame Scagni, car c'est une situation nouvelle.

Monsieur Saillard, signale que, dans l'attente de la décision des élus, cette personne est déjà là pour accompagner le musée dans le projet de réouverture car sinon cela aurait été compliqué.

Le Président mentionne qu'elle n'est pas payée aujourd'hui par le musée.

Monsieur Saillard le confirme et ajoute qu'il y a un réel problème en cas d'accident car Monsieur Garnaud intervient également au château. C'est la raison pour laquelle il faut décider aujourd'hui. Il explique qu'il a été obligatoire d'avancer mais si finalement il faut recruter, dans ce cas, la mutualisation de Monsieur Garnaud s'arrête. Il fait observer que les agents ont donc commencé, Madame Scagni est déjà là et fait ce que lui ne peut pas faire au vu du nombre important de syndicats à gérer, soit l'accompagnement du projet sur la réouverture, la délégation, la vérification, le contrôle, faire travailler les agents ensemble, les fiches de postes. Il souligne que ce poste, dans

une commune, correspond au niveau d'un directeur des affaires culturelles et sportives ou d'un directeur des affaires culturelles, c'est-à-dire manager plusieurs personnes ou initier des projets. Il ajoute qu'il comprend ce que Monsieur Schweitzer dit car cela est le schéma de fonctionnement, mais juridiquement, il s'agit de conventions. Il annonce qu'il n'y a pas de mutualisation institutionnelle ou physique, mais des contrats passés, ou des conventions de prestations non économiques et qu'il ne s'agit pas de fusionner. Il comprend néanmoins que, comme tout changement, cela peut faire peur.

Le Président répète que c'est le comité syndical qui a le pouvoir.

Monsieur Schweitzer signale que l'explication de Monsieur Saillard lui va beaucoup mieux et ajoute que c'est ce que ce dernier a toujours dit. Il ajoute que le comité ne s'occupe pas de la gestion quotidienne comme le disait Monsieur Watine. Pour lui, il y a une part d'incertitude et il préfère les conventions de mise à disposition et de prestations extérieures croisées plutôt que d'entendre le terme de mutualisation qui le chagrine.

Monsieur Saillard confirme qu'il s'agit bien de cela et qu'il est par ailleurs bien indiqué « convention de prestations de services non économiques ».

Monsieur Watine précise qu'il n'y a pas qu'une crainte, mais qu'il y a aussi le fait de dire qu'il ne s'agit pas d'une entreprise avec une organisation, mais qu'il y a plusieurs structures, une gouvernance et il faut juste que le fonctionnement convienne bien avec la gouvernance. C'est la raison pour laquelle il aimerait savoir si la fiche de poste de Madame Scagni, avec la fixation concrète de ses objectifs, pourrait être communiquée au conseil syndical pour que les élus aient connaissance de ces éléments.

Le Président suggère de les communiquer.

Monsieur Saillard l'entend.

Monsieur Schweitzer demande s'il serait possible, sous le contrôle de Monsieur Watine, de donner un accord de principe, mais qu'il souhaite avoir plus de précisions sur les fiches de postes et les activités croisées de chacun.

Monsieur Saillard répète qu'il n'y a aucun problème pour communiquer les fiches de poste qui sont publiques.

Monsieur Schweitzer insiste sur le fait de qui fera quoi, quand, comment, où.

Monsieur Watine signale qu'il peut être simplement inscrit que c'est une demande qui est faite par Monsieur Schweitzer et lui-même.

Monsieur Saillard répète à nouveau, qu'au-delà d'une demande, les élus ont tout à fait le droit de voir les fiches de poste.

Monsieur Watine mentionne que suspendre la décision à cette production de fiches de poste ne lui apparaît pas être une bonne solution.

Monsieur Pothélet signale qu'il est possible d'avancer sur ce sujet, avec une année de réflexion avec, durant ces douze mois, des possibilités de modulation, en particulier sur ces trois postes là pour rester vigilants, se tenir informés et prendre des actions en cours de route. Pour lui, cela lui semble acquis et lorsque les pourcentages sont annoncés, il s'agit d'une estimation, aujourd'hui, mais imagine que c'est ajustable au fur et à mesure des mois.

Monsieur Saillard fait observer que cela ne peut être que théorique car il est clair que chaque action ne sera pas répertoriée strictement au niveau du temps passé par syndicat. Il s'agit de masse et de volume.

Monsieur Watine signale qu'il est important que les élus sachent si cela va bien ou pas.

Monsieur Saillard est d'accord mais il signale que les écarts, dans ce cas, devraient être importants comme passer de 25 % à 10 %, et non de très légers écarts comme 22% au lieu de 25%.

Les élus sont d'accord.

Monsieur Pothélet répète qu'il faut cependant être vigilant.

Monsieur Saillard mentionne que Madame Scagni, par exemple, travaille déjà, et qu'il suffit de lui demander quel est son apport aux équipes ou interroger les agents qui se rendent compte déjà qu'elle a l'habitude de travailler dans ces domaines.

Le Président précise qu'elle a une compétence dans le domaine financier. Il ajoute qu'il a vu depuis trois ans les équipes travailler pour la réouverture du musée et qu'il aurait été impossible de se passer de leurs compétences. C'était trop compliqué au niveau juridique, administratif de travailler uniquement à quatre personnes. Il pense honnêtement que l'ouverture le 30 novembre n'aurait pas pu avoir lieu.

Monsieur Pothélet rajoute que Monsieur Saillard n'a pas compté son temps non plus lorsque cela était nécessaire qu'il s'est investi particulièrement et lui adresse ses remerciements.

Le Président fait observer que chacun a son cœur de métier et il n'est pas possible, par exemple, d'être conservatrice et de connaître tout du management et de la finance.

Monsieur Pothélet remarque que c'est surtout le cas lorsque tout redémarre et que cela va aller très vite et qu'il n'y a pas droit à l'erreur.

Monsieur Schweitzer stipule que les réajustements évoqués par Monsieur Pothélet doivent être possibles au cours de l'année.

Le Président demande sur quoi il faut se baser.

Monsieur Schweitzer répond qu'il s'agit de suivi.

Le Président demande sur quel indicateur.

Monsieur Schweitzer répète les propos de Monsieur Saillard sur des écarts minimes de pourcentages, mais s'il est constaté qu'il y a un vide fonctionnel criant dans l'optimisation qui lèserait potentiellement dans la réouverture, il faut que le syndicat soit capable de faire un bilan au bout d'un an et de réajuster très vite. Comme le disaient Monsieur Watine et Monsieur Pothélet, il n'y a pas droit à l'erreur pour la réouverture.

Monsieur Saillard est tout à fait d'accord et ajoute qu'il est le Directeur Général du musée ; en effet il est DG de sept syndicats et il est donc autant DGS du musée que de la piscine, du SIDRU et du SIA. Son objectif est donc que tout fonctionne, et dans le cas contraire, il sera le premier à prévenir les élus que ce qui a été prévu ne donne pas les résultats espérés. Il est autant responsable de la réouverture, du fonctionnement ou non que n'importe qui. Il explique que, de par sa mission, il est totalement impliqué. Ce qu'il propose, et c'est visible financièrement, est qu'il n'y ait pas un syndicat qui paie pour un autre et il a été tenté de trouver une organisation pertinente et les chiffres sont là pour le montrer. En cas de non fonctionnement, il sera le premier à informer les élus.

Monsieur Watine fait remarquer qu'il faut inscrire qu'un point sera fait sur le bon fonctionnement de cette mutualisation.

Monsieur Schweitzer ajoute qu'il doit être également indiqué qu'un suivi régulier doit être effectué.

Le Président signale que cela sera rajouté dans la convention pour la prochaine fois.

Monsieur Saillard signale, pour rassurer les élus, qu'il fait un suivi toutes les semaines et estime que cela est régulier. Il reçoit Madame Scagni toutes les semaines et fait un point sur tous les secteurs. La RAF étant nouvelle, il lui demande comment se passe son travail, si elle a commencé à prendre ses fonctions, si elle a fait son planning pour savoir où elle se trouve. Il signale qu'elle est basée au musée et non à la piscine, même si elle passe plus de temps sur la piscine, car il veut qu'elle soit dans l'équipe et comme Madame Scagni est à la piscine, cela permet d'avoir un binôme qui peut se parler.

Monsieur Watine précise que pour lui toutes les conditions sont réunies mais estime qu'il était important de se dire ce qui vient d'être dit.

Le Comité vote, à l'unanimité, sous réserve d'apporter les modifications énoncées dans la discussion du rapport, la convention de prestations de services non économiques entre le syndicat intercommunal du Musée Promenade, le Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo et le Syndicat Piscine (SICGP).

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Saillard annonce aux élus que, comme prévu, la question de l'accueil et de l'externalisation de l'accueil a été étudiée. Il ne revient pas sur les raisons qui motivent cette possibilité d'externalisation. Il explique que beaucoup de musées, aujourd'hui, quelle que soit leur taille, font appel à des sociétés d'externalisation. Il rappelle l'historique de ce projet et mentionne qu'il y a eu un lancement de marché, par l'intermédiaire d'un groupement de commande, pour le château et le musée et il souligne, à ce titre, que la piscine regrette de ne pas en avoir fait partie. En effet, suite aux diverses discussions au château et au musée, il était nécessaire de connaître le prix d'une telle opération et que chacun était d'accord pour que l'appel à de l'externalisation ne soit pas couteux. Les résultats sont arrivés. Il annonce également qu'un retour d'expérience est possible puisque le château, depuis trois mois, utilise ce procédé pour ses équipes d'accueil. Il donne aux élus le document reçu et répondra à toutes leurs questions éventuelles. Il annonce que le parti qui a été pris pour le musée, comme cela a été fait au château pour gérer la période intermédiaire, est de prendre une entreprise pour trois mois, car s'il était décidé de choisir cette société, il y a un temps d'installation de leur part ; par contre, si les élus décidaient de ne pas externaliser, il faudrait également du temps pour recruter des vacataires.

Le document liste, à gauche, les missions qui sont appelées l'accueil non permanent du musée ; en rouge il s'agit des chiffres des sociétés qui ont répondu, d'une part CityOne et, d'autre part, Phone Régie, plus connue sous le nom de Muséa, qui intervient dans de nombreux musées. Il ajoute que c'est cette dernière qui fait la prestation actuellement au château. Les montants sont de 174 000 € pour CityOne et 168 000 € pour Phone Régie. Il est indiqué, à droite et en bleu, le coût en régie directe, c'est à dire si le choix était fait de ne pas passer par l'externalisation, et le montant est alors de 145 000 €, soit un delta d'environ 23 000 €. Il précise qu'il s'est posé la question d'indiquer aux élus les coûts indirects liés à la gestion des personnels, d'autant que dans le privé c'est en général le cas. Il informe qu'il a décidé de ne pas ajouter un pourcentage à ces prix pour la gestion indirecte et qu'il a préféré indiquer le delta brut et que les élus décident ou non dans leur analyse personnelle un coût indirect.

Monsieur Watine demande pourquoi il est question de TTC dans le document car il remarque que la ligne hors taxe est la même que les chiffres évoqués de 174 000 € et 168 000 € qui sont TTC.

Madame Chopin précise que c'est une prestation de service et qu'il faudra payer la TVA, ce que Monsieur Saillard confirme.

Monsieur Watine demande si le musée n'est pas en mesure de déduire la TVA.

Monsieur Saillard répond par la négative.

Madame Chopin précise qu'il n'est possible de la récupérer que sur de l'investissement.

Monsieur Saillard confirme les propos de Madame CHOPIN.

Monsieur Watine pensait, qu'à partir du moment où il s'agissait d'achats externes, la TVA ne sera pas payée.

Monsieur Saillard explique que toutes les collectivités n'ont pas le droit de récupérer la TVA sauf sur les investissements et également, désormais, sur quelques opérations de fonctionnement de type entretien du patrimoine. Il informe que le coût brut indiqué est le coût avec la TVA bien évidemment. Il poursuit et explique que le chiffre remontant à la fermeture, il y a trois ans n'a pas été repris et qu'il a été indiqué, qu'avant la fermeture, il y avait 1 équivalent temps plein (ETP) pour la billetterie et 1,75 pour la surveillance. A la rentrée, le musée passera à 1,37 et 2,56, donc une augmentation, mais il rappelle la décision d'il y a environ un an, confirmée au moment de la réouverture, que le nombre d'heures serait supérieur, ce qui explique ce delta. Il informe qu'il n'y a

pas eu d'augmentation faciale de nombre d'agents qui seront présents, mais il y a plus d'heures d'ouverture et rappelle que celles-ci sont passées de 420 à 530 et de 585 à 969. Il répète que le delta de 23 000 € s'entend bien hors coûts cachés. Il fait observer que cette question n'est pas posée aujourd'hui et qu'il n'y a pas de décision car c'est la commission d'appel d'offre du Château de Monte Cristo qui est pilote et que c'est donc le château qui décidera pour les deux syndicats. Cependant, il rappelle que c'est un outil, qu'une structure peut prendre et pas l'autre, mais il attire l'attention des élus sur la nécessité, pour le Musée Promenade, de se positionner, à savoir oui ou non profiter de l'externalisation.

Le Président fait remarquer que le débat est donc lancé.

Monsieur Pothélet demande des explications à savoir si les tableaux en orange et en bleu sont bien des sociétés prestataires d'externalisation.

Monsieur Saillard le corrige en précisant que le tableau bleu est la régie interne au musée et indique le montant si le musée devait recruter.

Monsieur Pothélet demande confirmation qu'il s'agit bien alors de recrutement par le musée qui devient lui-même employeur et non pas un recrutement en vacacion.

Monsieur Saillard le confirme et rappelle que, même s'il n'a pas été indiqué les coûts cachés, il faut intégrer qu'un recrutement suppose aussi gérer les vacances, remplacer pendant les vacances, gérer les arrêts maladie.....

Le Président rappelle que le recrutement est difficile car ce sont des postes de vacataires ou de CDD au mieux, soit un peu précaires. Il fait observer qu'au château, Madame Lurol a beaucoup de mal à embaucher des gens fiables qui restent plus d'un mois car ils démissionnent pour des raisons d'horaires de travail le matin ou le weekend.

Monsieur Pothélet fait remarquer que ces personnels n'ont pas beaucoup d'avancement envisageable au cours des trois ou quatre ans à venir et qu'ils se démotivent.

Le Président informe, qu'au vu des problèmes liés aux vacataires cet été, le château a signé un contrat de quatre mois avec la société Muséa avec pour exigence d'avoir du personnel fixe pour éviter un turnover important. Il fait observer que Muséa a respecté cette condition car il a constaté, lors de ses visites périodiques le weekend, que c'étaient toujours les mêmes personnes, très compétentes, investies et connaissant bien leur travail, qui étaient présentes. Pour sa part, il a vraiment trouvé que c'était un vrai plus et informe que la directrice du château a été agréablement surprise par le travail de qualité de la société et de leurs agents. Il reconnaît que ce sera un surcoût de 23 000€ pour le musée et rappelle que ce sera aussi forcément le cas pour le château.

Monsieur Watine demande ce qui a été indiqué dans le budget prévisionnel pour ce type de coût, à savoir ces 145 000 € ou d'autres montants.

Monsieur Saillard rappelle que la ligne avait été ouverte et que le chiffre inscrit était supérieur en prévision des résultats de l'appel d'offre. Il précise que le montant de ce surcoût est disponible dans le budget.

Monsieur Schweitzer demande quelles sont les durées contractuelles pour un tel montant.

Monsieur Saillard répond qu'il pense que c'est trois ans car il y a une durabilité concernant les prix.

Le Président mentionne que choisir Muséa pour trois mois sera un test, comme ça l'est au château.

Monsieur Saillard insiste sur la prise de décision pour la suite qui doit se faire également.

Madame Chopin confirme les propos de Monsieur Saillard et attire l'attention des élus sur le fait de se décider avant la fin de ces trois mois.

Monsieur Saillard explique en effet que du temps est nécessaire pour installer une telle organisation.

Monsieur Schweitzer indique que la question est période d'essai ou pas période d'essai.

Madame Chopin pense que pour les marchés, cela n'existe pas.

Le Président mentionne qu'il aime bien les périodes d'essai.

Monsieur Saillard signale que si cela devait mal fonctionner le contrat est résilié et qu'il n'y a pas de période d'essai.

Le Président demande quelle sont les contraintes d'une résiliation.

Monsieur Saillard indique qu'il faut constater une faute, c'est-à-dire que la prestation ne soit pas à la hauteur de ce qui est attendu.

Monsieur Schweitzer indique que c'est difficile à prouver.

Monsieur Pothélet demande si cette condition concerne la période des trois ans ou la période initiale de trois mois envisagée.

Le Président indique qu'il s'agit du contrat de trois ans.

Monsieur Pothélet indique donc qu'il est possible de rompre un contrat à tout moment s'il y a faute avérée qui doit être prouvée.

Monsieur Schweitzer insiste sur le fait de pouvoir prouver la faute.

Monsieur Saillard indique que chaque année, il y a une clause qui permet de sortir du contrat.

Monsieur Schweitzer demande ce que Monsieur Saillard veut dire par là, et demande si cela signifie que sur la durée des trois ans, annuellement, il y a une tacite reconduction.

Monsieur Saillard explique que chaque année il est possible de résilier un contrat et que c'est une reconduction expresse.

Monsieur Schweitzer demande, pour répondre à ce que disait Monsieur Perrault, s'il est possible, qu'en cas de mécontentement et sans passer par la faute, de mettre fin au contrat pour des raisons qui n'ont pas à être justifiées.

Monsieur Saillard le confirme.

Le Président demande s'il serait possible d'avoir un an renouvelable trois fois.

Monsieur Schweitzer précise que cela revient un peu au même.

Monsieur Saillard confirme que ce qui est proposé correspond à la même chose.

Le Président demande comment cela se passerait si, par exemple, les membres du prochain conseil syndical ne souhaitaient plus l'externalisation car cette méthode n'est pas dans son principe.

Monsieur Saillard semble dubitatif et annonce que le prochain conseil syndical peut trouver bien d'autres raisons de meilleure gestion de la structure comme, par exemple, était-il nécessaire de rénover le musée ?

Monsieur Watine mentionne que, pour le début, il y a tout intérêt à procéder ainsi et qu'il faudra voir pour la suite.

Monsieur Schweitzer indique qu'à partir du moment où il y a des clauses de sortie, ou des périodes de sortie, le musée est en sécurité. Le delta de 23 000 € est absorbable, surtout si le gain financier, évoqué par Monsieur Watine sur la mutualisation, est réalisé.

Monsieur Saillard, signale, sans offense pour les gens précédemment là, la nécessité d'avoir des agents dynamiques, motivés et formés. Il fait observer que les personnels d'accueil des sociétés d'externalisation sont étudiants dans des écoles de culture et qu'ils travaillent en plus de leurs études. Il informe que c'est le cas actuellement au château.

Le Président demande à Monsieur Saillard de bien encadrer la clause de sortie du contrat pour le musée et précise que le sujet sera évoqué à nouveau ultérieurement.

Monsieur Schweitzer répète que s'il y a des clauses de sortie tous les ans il est d'accord.

Monsieur Saillard acquiesce. D'autre part, il précise qu'un rapport d'activité a été remis aux élus et explique que, juridiquement, ce rapport d'activité est envoyé aux communes et non pas aux élus qui n'ont pas à s'exprimer spécifiquement sur celui-ci. Il a cependant été décidé de le faire parvenir aux élus, non seulement pour qu'ils en connaissent le contenu, mais également, lorsque ce sujet sera évoqué dans leurs conseils municipaux qu'ils l'aient en leur possession et qu'ils puissent éventuellement intervenir ou répondre à des questions. Il précise que la maquette a été faite avec une société extérieure, à un coût très raisonnable.

Monsieur Pothélet indique, pour sa part, qu'il aime beaucoup.

La séance est levée à 20 h.